

Élève autotesté positif à la maison

à partir du 10 janvier 2022

Procédure à suivre



Ne pas se rendre à l'école

Sous l'autorité de l'Inspection sanitaire

➤ Isolement immédiat

Autodéclaration d'infection

<https://covidtracing.public.lu>

Remplir le formulaire

Envoi par l'Inspection sanitaire de l'ordonnance de test PCR

OBLIGATOIRE

si test PCR positif

Informer l'enseignant

Testing journalier de la classe

➤ Vacciné / rétabli

Isolement pdt 6 jours
si autotests négatifs
les 5^e et 6^e jours

Isolement pdt 10 jours
si autotest positif
le 6^e jour

➤ Non-vacciné / non-rétabli

Isolement 10 jours
(pas de test de sortie)



Élève autotesté positif à l'école

CONSIDÉRÉ COMME AUTOTEST CERTIFIÉ

à partir du 10 janvier 2022

Procédure à suivre cycles 2 - 4 et lycée



Testing renforcé journalier de la classe pdt 1 semaine

Sous l'autorité de l'Inspection sanitaire

> **Isolement immédiat**

Envoi **ordonnance d'isolement**

Envoi **ordonnance test PCR**

- > pour valider l'autotest
- > pour obtenir un certificat de rétablissement

FACULTATIF

> **Vacciné / rétabli**

Isolement pdt 6 jours
si autotests négatifs les 5^e et 6^e jours

Isolement pdt 10 jours
si autotest positif le 6^e jour

> **Non-vacciné / non-rétabli**

Isolement 10 jours
(pas de test de sortie)



Cas contact élève à l'école

à partir du 21 janvier 2022

Procédure à suivre cycle 1



> Vacciné / rétabli

Pas de quarantaine

RECOMMANDÉ

Autotest quotidien le matin à la maison pdt 1 semaine
(avec déclaration sur l'honneur des parents)

> Non-vacciné / non-rétabli

Autotest quotidien le matin à la maison pdt 1 semaine
(avec déclaration sur l'honneur des parents)

Refus de test

Quarantaine 1 semaine

PCR ou test antigénique certifié négatif

Refus de test

Fréquentation de l'école

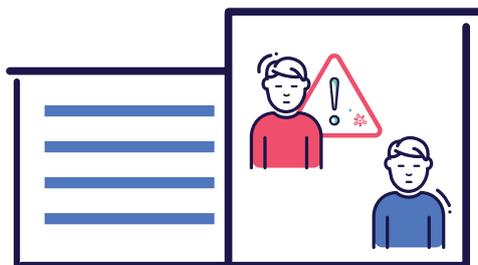
Quarantaine pdt 1 semaine supplémentaire



Cas contact élève à l'école

à partir du 10 janvier 2022

Procédure
à suivre
cycles 2 - 4
et lycée



> Vacciné / rétabli

Pas de
quarantaine

RECOMMANDÉ

**Autotest quotidien
à l'école pdt 1 semaine**
(avec consentement
parental au testing
à l'école)

> Non-vacciné / non-rétabli

**Autotest quotidien
à l'école pdt 1 semaine**
(avec consentement
parental au testing
à l'école)

**Refus de test
à l'école**

**Quarantaine
1 semaine**

**PCR
ou
test antigénique
certifié négatif**

**Refus
de test**

Fréquentation de l'école

**Quarantaine
pdt 1 semaine
supplémentaire**



Cas contact enseignant

à partir du 10 janvier 2022

**Procédure
à suivre**



En raison de l'augmentation des cas de COVID-19 liés au variant Omicron, le dispositif de testing renforcé, c.-à-d. journalier, garantit la meilleure protection possible.



Testing renforcé journalier pdt 1 semaine dès le 1^{er} cas positif dans la classe

Dans le cas d'une chaîne d'infection (plus de 5 cas dans une classe ou plusieurs classes concernées), le Comité de pilotage peut arrêter une mesure de quarantaine ou toute autre mesure adaptée. Les enseignants sont informés des mesures par leur direction.

